



**Systemes bocagers** **APPB\* chiropteres**

**Milieux littoraux :**  
 Estran  
 Milieux littoraux continentaux

**Milieux humides :**  
 Vallées  
 Autres secteurs humides, marais

**Corridors écologiques**  
 Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)  
 Corridors pelouses sèches calcoles (pas japonais)  
 Zone de corridors diffus

**ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS**

**Infrastructures linéaires de transport**  
 Autoroutes ou type "autoroutier"  
 Liaisons principales  
 Voies ferrées électrifiées  
 Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

**Zones urbanisées**  
 Zones urbanisées denses

**Risque de fragmentation**  
 Obstacle à l'écoulement  
 Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)  
 Autre zone de conflit potentiel

**ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS**  
 Grande faune  
 Petite faune

**AUTRES ÉLÉMENTS**  
 Limites de la région  
 Limites des départements  
 Limites des communes  
 Zones urbanisées  
 Zones agricoles  
 Zones forestières  
 Surfaces en eau

A02	A03	A04	A05	A06	
B02	B03	B04	B05	B06	
C03	C04	C05	C06	C07	
D02	D03	D04	D05	D06	D07
E01	E02	E03	E04	E05	E06
F01	F02	F03	F04	F05	F06
G01	G02	G03	G04	G05	G06

SRADDET\_A1e annexes schéma 1.05\_SRCE Poitou\_Ch\_volet\_c.pdf - Adobe Acrobat Reader DC (64-bit)



des données pédologiques précises. En effet, les lisières forestières peuvent s'avérer de bons corridors pour les espèces de cette sous-trame, à condition que le sol soit calcaire ; une discrimination des forêts acidiphiles doit être effectuée. En raison de l'absence de données pédologiques exploitables à cette échelle et des faibles capacités de déplacement des espèces inféodées à cette sous-trame, la détermination des corridors est difficile.

Enfin, le tracé des réservoirs / corridors des vallées repose sur plusieurs notions, dont celles de corridors paysagers, puisque le travail s'est appuyé à la fois sur des notions de zones inondables, espaces d'inventaires réglementaires, et atlas des paysages (vallées principales de l'Atlas du CREN).

#### 4.4. OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES CORRIDORS

Le SRCE doit décliner dans l'atlas au 1/100000ème les objectifs de préservation ou de restauration des continuités écologiques.

D'une manière générale, tous les corridors identifiés à l'occasion des travaux du SRCE sont porteurs d'un enjeu régional. A ce titre, un objectif général de préservation leur est affecté.

Cela signifie que les collectivités devront étudier systématiquement ces axes, afin de s'assurer de leur prise en compte et d'assurer la préservation des continuités correspondantes. Un objectif de restauration s'impose lorsque ces corridors sont concernés par l'effet fragmentant des infrastructures, de l'urbanisation, ou parfois d'une occupation des sols défavorable pour une sous-trame.